

Le Bill No 92, Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 93, Loi modifiant la Loi du prêt agricole est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.